

RAPPORT N° 02/6-14
au Conseil Municipal

OBJET

CONTRAT DE VILLE

FINANCEMENT EN FONCTIONNEMENT POUR 2002
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES ET DES CREDITS ORDINAIRES

Par Délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/2006.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés, afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/2006 de la Politique de la Ville, en conformité avec les orientations du Contrat de Ville signées entre l'Etat, le Département, la Région et la Commune.

Par Délibération n° 02/2-09 du 27 mars 2002, le Conseil Municipal a validé, au titre des crédits contractualisés et ordinaires de la Ville, le programme d'actions 2002.

Or, le Comité Interservices Départemental (CID), a revu le contenu de cette programmation lors de la réunion du 4 avril 2002.

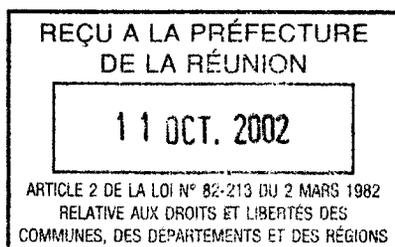
Par ailleurs, les crédits accordés aux divers collectifs d'association font l'objet d'une répartition nominative.

Il convient, donc, de se prononcer sur la programmation à mettre en œuvre pour l'exercice 2002 au titre des crédits contractualisés et ordinaires de la Ville (les tableaux financiers récapitulatifs sont joints en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2002 ;
- à engager les crédits ordinaires de la Ville en complément des financements contractualisés ;
- à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;
- à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 02/6-14
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 2002**

OBJET

CONTRAT DE VILLE

**FINANCEMENT EN FONCTIONNEMENT POUR 2002
AU TITRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES ET DES CREDITS ORDINAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/6-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions - Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, - Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme des actions du Contrat de Ville au titre du FIV contractualisé et ordinaire pour l'année 2002, dont la liste est jointe en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2002, à procéder aux inscriptions budgétaires pour les crédits contractualisés et ordinaires.

ARTICLE 3

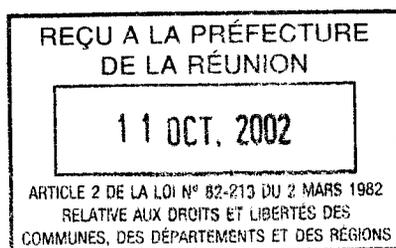
Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

ARTICLE 4

La présente Délibération annule et remplace celle du 27 mars 2002.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 2002

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



**CONTRAT DE VILLE 2002 - CREDITS FIV CONTRACTUALISES ET ORDINAIRES
 VALIDES PAR LE COMITE INTERSERVICES DEPARTEMENTAL (CID) DU 04.04.2002 - FONCTIONNEMENT**

ASSOCIATIONS DIVERSES (en euros)

LIBELLES	EXERCICE 2002							Total crédits contractualisés et ordinaires
	Crédits contractualisés	Partenaires financiers			Crédits ordinaires	Total crédits contractualisés et ordinaires		
		Etat	Dpt	Ville				
COLLECTIF DE SAINTE-CLOTILDE	Total	33 005,00	27 059,00		5 946,00	26 450,00	59 455,00	
Fonctionnement		25 383,00	19 437,00		5 946,00	17 303,00	42 686,00	
Insertion par la randonnée		7 622,00	7 622,00			9 147,00	16 769,00	
COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Total	25 383,00	19 437,00		5 946,00	27 822,00	53 205,00	
Dév. de la vie associative et coordination des actions		25 383,00	19 437,00		5 946,00	27 822,00	53 205,00	
COLLECTIF BELLEPIERRE/BRÛLE	Total	34 530,00	24 011,00		10 519,00	11 891,00	46 421,00	
Dév. de la vie associative et coordination des actions		34 530,00	24 011,00		10 519,00	11 891,00	46 421,00	
COLLECTIF DU CHAUDRON	Total	28 733,00	22 605,00		6 128,00	50 540,00	79 273,00	
Dév. de la vie associative et coordination des actions		28 733,00	22 605,00		6 128,00	50 540,00	79 273,00	
COLLECTIF MOUFLA/BOIS DE NEFLES	Total	22 715,00	16 769,00		5 946,00	23 020,00	45 735,00	
Dév. de la vie associative et coordination des actions		22 715,00	16 769,00		5 946,00	23 020,00	45 735,00	
COLLECTIF SUD CAMELIAS (Saint-Denis)	Total	25 383,00	19 437,00		5 946,00	83 618,00	109 001,00	
Dév. de la vie associative et coordination des actions		25 383,00	19 437,00		5 946,00	83 618,00	109 001,00	
COLLECTIF DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	Total	10 670,00		10 670,00		19 820,00	30 490,00	
Développer la vie associative et les actions auprès des publics en grande difficulté		10 670,00		10 670,00		19 820,00	30 490,00	
ASSOCIATION ARDACAMS	Total	11 430,00	11 430,00			34 300,00	45 730,00	
Emergence des pratiques artistiques		11 430,00	11 430,00			34 300,00	45 730,00	
CERDASES	Total	201 230,00	100 615,00	100 615,00			201 230,00	
Educateurs de rue		201 230,00	100 615,00	100 615,00			201 230,00	
CLUB ANIMATION PREVENTION	Total	83 080,00		52 600,00	30 480,00	584 420,00	667 500,00	
Améliorer la prévention et lutte c/l'exclusion		83 080,00		52 600,00	30 480,00	584 420,00	667 500,00	
Total crédits FIV contractualisés et ordinaires - Fonctionnement - associations diverses		476 159,00	241 363,00	163 885,00	70 911,00	861 881,00	1 338 040,00	

**CONTRAT DE VILLE 2002 - CREDITS FIV CONTRACTUALISES ET ORDINAIRES
VALIDES PAR LE COMITE INTERSERVICES DEPARTEMENTAL (CID) DU 04.04.2002 - FONCTIONNEMENT**

SAINT-DENIS 2000 (en euros)

LIBELLES	EXERCICE 2002							Total crédits contractualisés et ordinaires
	Crédits contractualisés	Partenaires financiers			Crédits ordinaires	Total crédits contractualisés et ordinaires		
		Etat	Dpt	Ville				
Secteur Domenjod/Bretagne	3 050,00	3 050,00			6 100,00	9 150,00		
Amélioration des conditions d'accueil	3 050,00	3 050,00			6 100,00	9 150,00		
Secteur Sainte-Clotilde	3 050,00	1 525,00		1 525,00	3 050,00	6 100,00		
Site d'accueil	3 050,00	1 525,00		1 525,00	3 050,00	6 100,00		
Secteur Moufia	760,00	760,00			760,00	1 520,00		
Espace de rencontre des métiers	760,00	760,00			760,00	1 520,00		
Secteur La Montagne	6 860,00		6 860,00		6 860,00	13 430,00		
Le Montagnard	2 290,00		2 290,00		6 860,00	8 860,00		
Sensibilisation et prévention des risques en milieu scolaire	4 570,00		4 570,00		4 570,00	4 570,00		
Secteur Saint-Denis	602 016,00	309 620,00	11 893,00	280 503,00	404 290,00	1 006 306,00		
Ecole								
Plan lecture	29 730,00	19 060,00		10 670,00	8 380,00	38 110,00		
Identité								
Service du patrimoine culturel	9 146,00		4 573,00	4 573,00		9 146,00		
Valises pédagogiques								
Citoyenneté								
Formation des élus associatifs	6 100,00		6 100,00		6 100,00	12 200,00		
Journal des Associations	53 960,00	39 020,00	1 220,00	13 720,00		53 960,00		
Ateliers d'éducation populaire								
Pilotage								
Développement de la vie associative (collectifs)	503 080,00	251 540,00		251 540,00	389 810,00	892 890,00		
Equipe opérationnelle								
Total crédits FIV contractualisés et ordinaires - Fonctionnement - Saint-Denis 2000	615 736,00	314 955,00	18 753,00	282 028,00	420 770,00	1 036 506,00		
Total associations diverses et Saint-Denis 2000	1 091 895,00	556 318,00	182 638,00	352 939,00	1 282 651,00	2 374 546,00		